

COMMUNIQUE IMPORTANT



Depuis la réforme des formations fédérales en 2012, les brevets fédéraux ont été remplacés par les diplômes fédéraux.

Les titulaires d'un brevet fédéral conserveront leur titre. Leur diplôme BF ne sera pas converti en DF (diplôme fédéral). Toutefois chaque breveté fédéral doit justifier d'une formation minimale aux premiers secours.

En conséquence, les BF ayant suivis une formation PSC1 ou autres (SST à jour, ...) doivent fournir au Comité du Finistère une photocopie (numérique ou papier) de leur attestation afin de nourrir la base fédérale pour rendre actif la validité du diplôme.

De plus, tous les 3 ans, chaque diplômé BF et DF doit fournir une attestation de présence à une action de recyclage organisée par la Fédération, les Comités Régionaux ou les Comités Départementaux.

Pour les formations PSC1 : [Formation PSC1](#)